

**Rencontre avec les caisses d'assurance maladie (MSA et RSI) à propos de la
méthodologie de contrôle des pratiques concernant la prise en charge des
troubles du sommeil
04/02/09**

Présents

Dr P Morvan (MSA), Mr Moquet (RSI), Dr Berdeu (RSI Montpellier), Mme Dematons (RSI)

Pour la FFP : B Housset, Y Grillet, F Martin

- Yves Grillet décrit les différentes actions de démarche qualité mises en œuvre par la FFP (OSFP, Annuaire sommeil, convention HAS, nouvelles recommandations HAS)
- Bruno Housset souligne que nous poursuivons tous le même objectif et que nous ne contestons en aucune façon le principe d'un contrôle. Toutefois nous sommes choqués par la brutalité des procédures et leur caractère parfois anti-déontologiques. Certaines décisions d'arrêt de prise en charge conduisent à remettre en cause pour des raisons administratives (signature du patient, critères d'efficacité complémentaires, compte rendu d'observance insuffisant aux yeux des caisses) la poursuite d'un traitement médicalement justifié et dont l'arrêt peut-être à l'origine de complications graves. Un exemple de courrier adressé aux patients mettant en cause le prescripteur est fourni par Yves Grillet. Mr Moquet reconnaît qu'il s'agit là d'une anomalie qui sera corrigé dans les jours qui viennent. Il est décidé d'agir en transparence : faire remonter les anomalies constatées sur le terrain. Les caisses nous transmettront les anomalies qui leur sont notifiées.
- Récupérer l'étude de l'URCAM Languedoc-Roussillon (Directeur Gilles Cazaux) qui nous a été évoquée par le Dr Berdeu mais qu'il est tenu de garder secrète (sic) et dont certains résultats sont pour le moins surprenants et en désaccord avec les éléments de la littérature comme l'a souligné Francis Martin. Le Dr Berdeu insiste sur les aspects réglementaires, la différence entre prescription et prise en charge, le caractère passible d'amende d'une prescription hors des critères reconnus de prise en charge (5000 euros). Ce dernier point paraît surprenant, contradictoire et provocateur dans le cadre de cette discussion puisque le rôle des caisses est d'accepter ou non la prise en charge... Francis Martin fournit la feuille élaborée par ADEP-assistance et reprenant les critères officiels de prescription de PPC. Cette feuille est adressée aux caisses qui adressent en retour un autre formulaire à remplir ce qui apparaît pour le moins comme une « tracasserie » administrative... Une harmonisation apparaît nécessaire.
- Le Dr Berdeu évoque des contrôles en cours et systématiques sur les forfaits 6 versus 9 et précise qu'il n'y pas d'indication pour le forfait 6 concernant le sommeil dans la LPPR;

- Signature des patients : les caisses d'assurance leur adresseront soit directement soit via le prestataire l'EP à signer. Ce n'est pas de la responsabilité du pneumologue.
- CR d'observance. La FFP fera une demande officielle auprès des prestataires pour leur demander d'adresser directement aux caisses un double du CR d'observance tous les 6 mois. Le Dr Berdeu nous adressera par écrit les éléments qu'il souhaite voir figurer dans ce CR d'observance. Il n'a pu fournir en cours de réunion, malgré nos demandes pressantes les critères cliniques qu'il souhaite pour apprécier l'amélioration clinique
- La FFP propose de revoir avec les caisses d'assurance les critères d'efficacité souhaités. Aucune proposition n'a été faite par le Dr Berdeu. Des propositions seront discutées après concertation des caisses d'assurance maladie. La proposition est que les membres participant à l'OSFP pourraient disposer d'une fonctionnalité qui fournirait automatiquement un rapport d'efficacité comportant ces éléments.
- Mme Dematons fait remarquer que la feuille de DEP que tout le monde reconnaît comme obsolète (il manque notamment les orthèses d'avancée mandibulaire) est actuellement discutée entre les caisses et les prestataires dans le cadre de la convention. Les structures syndicales participant aux discussions conventionnelles pourraient demander à participer à cette discussion.
- Mr Morvan (MSA) s'inquiète des dossiers actuellement en attente et souhaite que ses équipes contactent par téléphone les pneumologues concernés afin de régler plus rapidement les problèmes en cours. La FFP se réjouit de cette proposition qui est refusée par le Dr Berdeu pour le RSI au prétexte que cette démarche pourrait mettre en porte à faux le personnel administratif...
- Mr Morvan proposera un compte rendu de cette réunion
- Une prochaine rencontre est prévue le 17 mars à 8h30 au CCMSA – Les Mercuriales